

Livre bleu

Vers la constitution du pays du Québec

- Élection d'un gouvernement du Parti Québécois

Étape 1

Mise en place d'une commission itinérante de consultations et d'informations sur l'adoption d'une constitution provisoire du pays du Québec

Durée de la commission :
1 à 2 ans

Étape 2

Adoption par l'Assemblée nationale d'une constitution provisoire du pays du Québec qui entrera en vigueur au moment de l'effectivité de l'indépendance

- Victoire du OUI à un référendum sur l'indépendance du Québec

Entrée en vigueur de la constitution provisoire

(à l'effectivité de l'indépendance)

Étape 3

2 à 4 ans après l'effectivité de l'indépendance : mise sur pied d'une assemblée constituante ayant pour mandat de rédiger la constitution permanente du pays du Québec

Étape 4

Fin de l'assemblée constituante et proposition de la constitution permanente d'un Québec indépendant

Durée de l'assemblée constituante :
2 à 3 ans

Entrée en vigueur de la constitution permanente

(à la suite de son adoption par l'Assemblée nationale)

Étape 5

Approbation de la constitution permanente du pays du Québec
à la suite d'une consultation populaire

La constitution provisoire

La constitution provisoire du 18 juillet 1995 servira de base aux travaux de la rédaction d'une constitution provisoire pour le futur pays du Québec. L'objectif de cette constitution provisoire est simple : assurer la STABILITÉ et continuité juridique et politique du nouvel État. En ce sens, elle ne devra en aucun cas viser à se positionner sur des débats gauche/droite ou sur des débats sociaux comme celle de la CAQ. Cette constitution fournira des réponses sur :

- Les principes fondamentaux de l'État du Québec. (exemples : la souveraineté du peuple québécois, les valeurs du Québec, la forme de l'État)
- Les dispositions générales (exemples : les frontières, la capitale, le drapeau)
- Les institutions politiques et judiciaires (exemples : Chef de l'État, organisation du gouvernement, organisation des tribunaux, droits politiques des citoyens)
- La question des droits individuels (les droits de propriété privée, la charte des droits et libertés)
- La question des collectivités spécifiques (les droits des anglophones, des autochtones et des minorités)
- Les questions d'ordre juridiques et procédurales (exemples : la primauté de la constitution, la procédure de dérogation, la procédure de modification, les dispositions d'interprétation)

La constitution provisoire prévoira également les modalités de mise en place d'une assemblée constituante à la suite de la victoire d'un OUI au référendum.